



L'ACCOLADE

PUBLIÉE 12 FOIS PAR ANNÉE PAR LES CHEVALIERS DE COLOMB
1, COLUMBUS PLAZA • NEW HAVEN, CT USA 06510-3326

Mars 2003
VOLUME 6 NUMÉRO 3

Célébrons – La Foi, La Famille, La Fraternité

Manifestation colombienne pour la vie

Des milliers de Chevaliers et leurs familles participaient aux manifestations des 21 et 22 janvier dernier, tenues à Washington, contre trente ans d'avortement légalisé aux Etats-Unis.

La présence de l'Ordre s'est faite surtout remarquer lors de la Marche pour la vie, alors que plusieurs manifestants portaient des placards « Defend Life » (Pour la défense de la vie) arborant l'emblème de l'Ordre. On apercevait également les bannières de plusieurs conseils. Les pancartes « Defend Life » ont été fournies par le Conseil suprême.

Des Chevaliers universitaires de conseils de la région servaient de placiers à la Vigile de prière nationale tenue à la basilique du Sanctuaire national de l'Immaculée-Conception le 21

janvier, à laquelle participaient quelque 7000 personnes. Des Chevaliers de la Virginie étaient préposés au service d'ordre.

Le long de l'Ellipse, des membres du Conseil Holy Spirit 11922, de Fairfax, Va., distribuaient les affiches « Defend Life », guidaient les dizaines de milliers de manifestants et assistaient la police à assurer le bon ordre du défilé sur Constitution Avenue.

Au cours d'un programme de discours prononcés au National Mall, la récitation du salut au drapeau par les manifestants fut menée par le Chevalier Suprême, Carl A. Anderson. Se joignaient à lui pour le salut au drapeau, le Député chevalier suprême, Jean Migneault, le Secrétaire suprême, Charles H. Foos, le Trésorier suprême, le diacre Kenneth N. Ryan et l'Administrateur suprême, Edward J. Mullen. Vint ensuite la marche jusqu'à l'édifice de la Cour suprême des États-Unis.

M. Anderson participait également à un sommet sur le respect de la vie à la câblochaîne catholique EWTN, où parmi d'autres leaders, militants et personnalités pour le respect de la vie il était interviewé sur le mou-



Le Chevalier Suprême mène le salut au drapeau lors du défilé pour la vie tenu à Washington, le 22 janvier. Également sur la photo, dans l'ordre habituel, on remarque le Député Chevalier Suprême, Jean Migneault, le Trésorier Suprême, le diacre Kenneth N. Ryan et le Secrétaire Suprême, Charles H. Foos.

vement pour le respect de la vie et son avenir.

De plus, M. Anderson publiait une déclaration à l'occasion du 30e anniversaire de la décision de la Cour suprême américaine. ■



LeMot

du Chevalier Suprême

Chers frères Chevaliers, chères familles,



Carl A.
Anderson

Il y vingt-cinq ans, en 1978, le pape Paul VI adressait les paroles suivantes à une délégation de Chevaliers, au cours d'une audience papale. « Comment puis-je transmettre à vos membres de par le monde à quel point le Saint-Père apprécie les œuvres qu'ils réalisent, et qu'il accorde sa bénédiction à leurs programmes et à leurs activités?... En effet, j'accorde ma bénédiction à toutes vos activités spirituelles et sociales et notamment à votre nouvel apostolat en faveur des vocations, ainsi qu'à votre renouvellement de la prière du rosaire et de la dévotion à Marie, notre Mère. »

Une telle manifestation de solidarité de la part de Paul VI a été reprise par le pape Jean-Paul II et constitue un reflet des éloges et de l'appui que nous avons mérités auprès des prédécesseurs de Paul. Voici ce qui m'amène à relever cette citation ce mois-ci : les programmes et les activités de notre Ordre sont bien connus, bien appréciés et même défendus par le pape, les évêques et les prêtres, sans compter par les nombreuses personnes qui sont les bénéficiaires de nos gestes de charité et de fraternité.

Nous arriverons à multiplier nos programmes et à produire encore davantage, à la seule condition de grandir sans cesse. Par conséquent, un plus grand nom-

bre de catholiques ont besoin de connaître ce que font les Chevaliers de Colomb pour renforcer les familles et les communautés, et ils ont besoin de savoir comment ils peuvent nous aider.

À court terme, c'est en ayant recours à la visite libre que nous pourrions atteindre cet objectif le plus efficacement possible. D'ici la Journée du fondateur, le 29 mars, chaque concile est convié à parrainer une visite libre pour souligner les réalisations du Serviteur de Dieu, Michael J. McGivney. Le grand chevalier, l'aumônier, le représentant de l'assurance et les membres du conseil devraient y être pour accueillir les membres éventuels et leurs familles, afin de leur expliquer les avantages d'être Chevaliers.

Toutefois, pour donner un aperçu juste du Chevalier actuel, chaque conseil devrait passer quatre vidéos qui montrent en images et en paroles concrètes que les Chevaliers de Colomb forment un organisme essentiel, vivant et estimé tant par l'Église que la société. En effet, ces vidéos traitent d'activités très caractéristiques de l'Ordre : le Heroes Fund de 1 million \$US mis sur pied pour secourir les familles des héros du 11 septembre; la messe anniversaire célébrée lors du premier anniversaire de cette tragédie; notre premier congrès eucharistique de juin dernier; notre rôle dans l'organisation de la Journée mondiale de la Jeunesse de l'été 2002. Chacune de ces vidéos montrent clairement pourquoi chaque catholique devrait désirer devenir Chevalier.

Notre programme porte ouverte est le meilleur moyen d'ouvrir à des perspectives d'avenir dans le service à un plus grand nombre d'hommes catholiques. Menons-le à bien. Vive Jésus !

Besoin pressant de Chevaliers de Colomb, affirme un évêque

Dans sa chronique parue dans le One Voice du 10 janvier, journal officiel de son diocèse de Birmingham, Alabama, Mgr David E. Foley affirmait que les Chevaliers de Colomb constituent un appui fondamental pour les catholiques qui veulent vivre leur foi. Mgr Foley est lui-même Chevalier.

La plupart des hommes ont entendu parler des Chevaliers, écrivait Mgr Foley, « par ailleurs, plusieurs ne se rendent pas compte des appuis spirituels que prodigue l'appartenance aux Chevaliers. »

Que nous soyons catholiques de naissance ou convertis, dit-il, les défis qu'apportent les «styles de vie»

du monde peuvent être accablants.

« Nous avons besoin d'endroits où nous rendre et de choses à faire qui nous permettent de fréquenter des gens qui partagent nos valeurs et qui estiment que les autres comptent pour beaucoup dans leurs vies. J'entrevois les Chevaliers de Colomb comme un moyen de s'engager dans la vie de l'Église catholique et de travailler à la réalisation de ses buts, écrit Mgr Foley. »

En Alabama, comme ailleurs, note Mgr Foley, on trouve les Chevaliers de Colomb dans des œuvres de charité et de bénévolat qui supportent et corroborent la mission de l'Église.

« Il est clair que les Chevaliers

se donnent un programme et que celui-ci cherche d'abord à collaborer avec le Saint Père, les évêques et les prêtres dans l'accomplissement de la mission de la foi catholique.

C'est un type de collaboration dont l'Église a grand besoin à l'heure actuelle, écrit-il. »

Chez les Chevaliers de Colomb, dit-il, « se trouvent des gens rassemblés dans l'amitié en tant que catholiques, heureux d'être unis dans la charité et de soutenir l'Église catholique. »

Mgr Foley termine sa chronique en incitant les catholiques à devenir Chevaliers. C'est maintenant l'heure, dit-il, « de vous inscrire et de vous laisser engager dans un organisme qui, je le sais, sera une bénédiction pour vous, votre famille et l'Église. » ■

S.V.P.

Suivre vos programmes...

Tout animateur de jeunes chez les Chevaliers de Colomb doit se donner comme plus haute priorité la sécurité des jeunes qui participent aux programmes de la Chevalerie, et notamment pour quand il s'agit des Écuyers colombiens.

Afin d'assurer la protection de tout jeune, il faut que certaines procédures soient mises en place dans tout conseil ou toute assemblée qui parraine un cercle d'Écuyers, et suivies par tout Chevalier, que ce soit comme responsable des Écuyers au niveau de l'état, ou comme chef conseiller ou simple conseiller d'un cercle. On trouvera tous les détails touchant ce sujet dans un document récent posté aux grands chevaliers et aux fidèles navigateurs.

Une fois nommés à une fonction, les animateurs de jeunes doivent recevoir l'information et être soumis à la formation requises pour que soit assurée la sécurité des Écuyers et éviter toute apparence d'inconvenance commise envers les participants aux programmes de jeunesse. Au cours des prochains mois, les conseillers recevront la documentation pertinente à cet effet.

Les conseils peuvent collaborer dans cette démarche en ayant recours à des experts communautaires et en présentant des vidéos éducatives ou en distribuant de la documentation écrite et ce, non seulement aux animateurs de jeunes, mais aussi aux autres Chevaliers, aux Écuyers et leurs parents, concernant l'agression contre les enfants et les procédures à suivre pour rapporter tout geste indésirable de contact physique ou d'agression. Les jeunes participants

Politiques et procédures nouvelles s'adressant aux leaders de jeunes de l'Ordre

devraient être informés qu'il faut rapporter tout contact physique indésirable soit à l'animateur de jeunes, au grand chevalier, au fidèle navigateur, au curé ou à leurs parents. La personne à qui est rapportée une telle conduite est tenue d'en informer les autorités civiles et immédiatement d'avertir le député d'état de telles allégations qui, à son tour, doit le signifier au bureau de l'Avocat suprême.

Le député d'état doit s'assurer que les animateurs de jeunes sous sa juridiction connaissent bien les politiques des Chevaliers de Colomb, les statuts et règlements fédéraux, des états ou des provinces et les politiques diocésaines se rapportant aux bénévoles d'activités de jeunes et concernant l'obligation de rapporter toute allégation ou preuve d'agression contre des jeunes.

Parmi les politiques propres aux Chevaliers de Colomb se trouvent les suivantes :

- Tout conseiller devrait être accompagné d'un autre adulte lorsqu'il se trouve dans un groupe d'Écuyers ou d'autres jeunes. Toute activité de cercles doit se dérouler en présence de deux conseillers ou d'un conseiller accompagné d'un autre adulte.

- Toute activité organisée pour des jeunes doit être ouverte aux parents ou aux tuteurs des enfants. On entend par « activités » tout programme de jeunes autre que les cérémonies et réunions des Écuyers.

- Lors d'activités où on doit passer la nuit, les jeunes participants ne doivent jamais dormir seuls dans une même chambre ou dortoir avec un animateur. Tout jeune devrait dormir dans un même lieu soit avec un ou plusieurs autres jeunes, soit avec un parent.

- En tout temps doit-on respecter l'intimité des jeunes participants, pendant le sommeil, dans les vestiaires, les douches ou les salles de toilette.

S'il arrive qu'une accusation soit portée contre un conseiller ou autre animateur de jeunes ou encore un membre du conseil ou de l'assemblée, le député de district du conseil ou le maître responsable de l'assemblée dont cette personne est membre, doit suspendre sommairement ce membre de l'Ordre. Le député ou le maître de district doit expédier sans tarder toute allégation au député d'état et au bureau de l'Avocat suprême. La charte, la constitution et les règlements de l'Ordre relativement aux accusations, procès, appels et réintégration seront appliqués.

Le conseil ou l'assemblée concernée devraient adresser la présumée victime et la famille à des ressources qui pourront leur venir en aide. ■

Ajouter une note personnelle au recrutement

La bonne vieille méthode d'une lettre personnelle, affranchie d'un timbre, pourrait favoriser la croissance de conseil, alors que nous sommes inondés de courrier non sollicité, de pollupostage électronique et de télésollicitations agressives.

Une campagne de lettre personnelle n'est pas si difficile à mettre sur pied. D'abord dresser une liste des membres éventuels en vérifiant bien leurs adresses; s'assurer que les noms (bien épelés) et les adresses correspondent. Ensuite, voir à insérer la documentation promotionnelle voulue, y compris les pièces suivantes :

- La Fiche des candidats éventuels (921-AF)
- Un programme de bénéfices fraternels pour les familles des Chevaliers de Colomb (2761F)
- Bénéfice fraternel membre / épouse des Chevaliers de Colomb (2773F)
- La publicité de votre conseil

On obtient les trois premiers articles en s'adressant au Département des fournitures du Conseil suprême.

Enfin, imprimer la lettre sur l'en-tête du conseil et, sans oublier les pièces jointes, poster le tout aux

candidats éventuels figurant sur la liste. Être disposé à faire suivre l'envoi d'un coup de téléphone au cours de la semaine suivant l'envoi, pour s'informer si le candidat éventuel a des questions. ■

Le rapport des activités fraternelles 2002

Conseils, assemblées et cercles sont tenus de compléter le Rapport annuel d'activités fraternelles (1728 F). Même si la date limite est passée, vous êtes priés de l'envoyer dès maintenant.

On trouvera le formulaire du rapport dans le Cahier de formules de rapport du conseil (1436 F), et dans le Cahier de formules de rap-

port de l'Assemblée(325)

On peut envoyer le rapport au Conseil suprême en consultant le site Web de l'Ordre: www.kofc.org, ou en envoyant le Rapport annuel d'activités fraternelles (1728 F) par télécopieur au 1-203-752-4108 ou en le postant au Département des services fraternels : 1 Columbus Plaza, New Haven CT USA 06510-3326. ■

Le rapport RSVP

Le Remboursement à l'appui du programme des vocations (RSVP) -- application pour remboursement/plaque (#2863 F) doit être remis entre le 1er avril et le 30 juin 2003. Celui-ci se trouve dans Cahier de formules de rapport du conseil (#1436 F).

Le chèque oblitéré du don accordé doit être annexé à la demande. Les demandes nous parvenant sans les chèques oblitérés ne seront pas acceptées. Chaque conseil doit présenter une demande s'il désire avoir droit au remboursement ou à la plaque d'attestation. ■